Préfecture des HAUTES-PYRENEES
Date de réception de l'AR: 19/09/2023
065-216500355-20230907-DE_033_2023-DE

République française Département des Hautes-Pyrénées

COMMUNE D'ARTAGNAN

Séance du 07 septembre 2023

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 26/08/2023

L'an deux mille vingt-trois et le sept septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Stéphane ETIENNE

Présents: 11

Votants: 14

<u>Présents</u>: Stéphane ETIENNE, Marc CLAVEL, Lucien COMBESSIES,

Isabelle BETTONI, Michelle BROUCA, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Sylvain DUPRAT, Stéphanie LOPEZ, Carlos MARTINS.

Fabienne VIGNOLO

Contre: 0

Abstentions: 0

Pour: 14

Représentés: Christine APARICIO par Stéphane ETIENNE, Pierre MELENDEZ par Stéphanie LOPEZ, Stéphane SARDOU par Fabienne

VIGNOLO

Refus: 0

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance: Carlos MARTINS

Objet: Approbation du PV de la séance du 25 mai 2023 - DE 033 2023

Monsieur le Maire et le secrétaire de la séance du 25 mai 2023 soumettent le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 25 mai 2023 tel qu'annexé à la présente.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU – Villa Noulibos, 50 Cours Lyautey 64010 PAU CEDEX – dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Acte rendu exécutoire, après dépôt en Préfecture le 19 / 09 / 20 13 et publié ou notifié le 25 / 09 / 20 23

Le secrétaire de séance, Carlos MARTINS

Signature

Le Maire,

Stéphane ETIENNE

Signature

Préfecture des HAUTES-PYRENEES
Date de réception de l'AR: 19/09/2023
065-216500355-20230907-DE_033_2023-DE

Département des Hautes-Pyrénées

République Française COMMUNE D'ARTAGNAN

Nombre de membres	Séance du 25 mai 2023
en exercice: 14	L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq mai l'assemblée régulièrement
	convoquée le 21 mai 2023 s'est réunie sous la présidence de Stéphane ETIENNE
Présents : 11	Sont présents: Stéphane ETIENNE, Christine APARICIO, Marc CLAVEL, Lucien
	COMBESSIES, Isabelle BETTONI, Eric CHAUMES, Christian DOURS, Stéphanie
Votants: 13	LOPEZ, Carlos MARTINS, Pierre MELENDEZ, Fabienne VIGNOLO
	Représentés: Sylvain DUPRAT par Stéphane ETIENNE, Stéphane SARDOU par
	Fabienne VIGNOLO
	Excuses: Michelle BROUCA
	Absents:

Procès-verbal de la séance du 25 mai 2023

Secrétaire de séance: Carlos MARTINS

Ordre du jour :

Approbation du PV de la séance du 7 avril 2023 Aménagement forestier (intervention de l'ONF) Route Européenne d'Artagnan: ouverture de l'itinéraire, balisage et convention Enfouissement du réseau fibre optique chemin Lapeyre Questions diverses

Objet: Approbation du PV de la séance du 7 avril 2023 - DE 025 2023

Monsieur le Maire et le secrétaire de la séance du 7 avril 2023 soumettent le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 à l'approbation des membres du conseil municipal.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve le procès-verbal de la séance du 7 avril 2023 tel qu'annexé à la présente.

Résultat du vote Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet: Aménagement forestier - DE 026 2023

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de révision d'aménagement forestier de sa forêt communale, établi par l'Office National des Forêts en vertu des dispositions de l'article L.143-1 du Code Forestier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal émet un AVIS FAVORABLE au projet d'aménagement forestier proposé pour une durée de 20 ans, de 2023 à 2042 et demande aux services de l'Etat l'application des dispositions du 2° de l'article L122-7 du code forestier pour cet aménagement, au titre de la réglementation propre au site Natura 2000, conformément aux dispositions des articles R122-23 et R122-24 du code forestier.

Résultat du vote Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0

Objet: Route Européenne d'Artagnan : ouverture de l'itinéraire, balisage et convention - DE 027 2023

Monsieur le Maire *rappelle* que la Route Européenne d'Artagnan traverse six pays (l'Allemagne, les Pays-Bas, la Belgique, la France, l'Espagne et l'Italie) et se partage en six itinéraires :

- La Route Royale
- La Route de Madame d'Artagnan
- · La Route des Cardinaux
- La Route des Mousquetaires
- La Route de l'Infante
- La Route de Pinerolo.

Il s'agit d'un circuit équestre qui est également accessible aux randonneurs pédestres et aux VTT. Il est actuellement ouvert par tronçons. Le 19 mai 2021, la Route Européenne d'Artagnan a obtenu, à l'unanimité des 35 pays votants, la certification « Itinéraire Culturel Européen ».

Sur le territoire de la Communauté de Communes Adour Madiran, il s'agit de l'itinéraire « La Route des Mousquetaires » qui traverse 22 communes avec :

- o Un tronçon principal : Castelnau-Rivière-Basse, Hères, Madiran, Soublecause, Hagedet,
- o Lascazères, Villefranque, Sombrun, Lahitte-Toupière, Larreule, Labatut-Figuières, Caixon,
- Vic en Bigorre, Saint-Lézer,
- o La variante d'Artagnan : Maubourguet, Lafitole, Artagnan, Camalès, Pujo,
- o La variante de Montaner : Montaner, Tarasteix, Oroix.

Considérant la valeur patrimoniale et touristique de ce projet ; Vu le Code général des Collectivités territoriales ; Vu la délibération du conseil communautaire du 06 avril 2023 ;

Ouï l'exposé Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

autorise la Communauté de Communes de pouvoir mettre en place l'itinéraire équestre « la route des Mousquetaires » traversant la commune

autorise la Communauté de Communes à ouvrir, baliser et utiliser l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe

s'engage à entretenir l'itinéraire figurant sur le plan joint en annexe

autorise le passage sur les parcelles nommées sur le plan joint en annexe

autorise Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires des parcelles liées à ce projet par le passage de l'itinéraire sur leurs parcelles

autorise Monsieur le Maire à mener à bien ce dossier et à signer tout document y afférent.

Résultat du vote Pour : 9 - Contre : 0 - Abstentions : 4

Objet: Enfouissement du réseau fibre optique Chemin Lapeyre - DE 029 2023

La société ENSIO a été mandatée par l'opérateur ORANGE pour effectuer l'installation de la fibre optique à Artagnan.

Afin de faciliter la circulation des véhicules chemin Lapeyre, il convient d'enfouir la fibre optique le long de la parcelle C548.

ORANGE ne participant pas au financement, le coût des travaux, d'un montant de 7 325.27 € HT, est à la charge de la commune.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- approuve la prise en charge des travaux
- approuve la demande de subvention au Conseil Départemental d'un montant de 4 395.16 € HT représentant 60% du coût total du projet
- charge Monsieur le Maire de signer tous documents administratifs et comptables se rapportant au projet.

Résultat du vote

Pour: 13 - Contre: 0 - Abstentions: 0

Le secrétaire de séance, Carlos MARTINS Signature Le Maire, Stéphane ETIENNE

Signature

